L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 SEPTEMBRE 1894.

OFFICIEL.

Assemblée Générale
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE

Session Régulière de 1894.

No 172.] LOI

Créant le Vingt-quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et pourvoyant à l'élection d'un Juge et d'un Avocat de District pour le district; fixant la date à laquelle sera mise en vigueur cette loi.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que, en outre des Districts Judiciaires actuellement établis par la loi, un additionnel district qui sera connu sous le nom de Vingt-quatrième District Judiciaire est ici créé, lequel se composera de la paroisse; pourvu que les paroisses Lafayette, Vermillion composeront le 17me District Judiciaire, et qu'un Juge et un Avocat de District seront élus pour ledit district, à l'élection générale pour les Officiers d'Etat, en l'année 1896.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que pour ledit Vingt-quatrième District Judiciaire, un Juge et un Avocat de District seront élus à la prochaine élection générale pour les officiers d'Etat, en l'année 1896.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., que cette loi ne prendra pas effet avant l'année 1896, que et l'élection et les qualifications du Juge de District et de l'Avocat de District seront les mêmes que prescrit la section 2.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois en conflit avec celle-ci sont abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 173.] LOI

Pourvoyant à la dissolution et à la recession de chartes de villages incorporés ayant une population moindre de mille habitants.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toutes les fois qu'une pétition envoyée au maire d'un village ayant une population au-dessous de mille habitants et qu'une majorité des contribuables de ce village demandent une dissolution ou une recession de la charte du dit village, il sera du devoir dudit maire d'ordonner immédiatement une élection spéciale; et si à cette élection les deux tiers des propriétaires fonciers résidant dans les limites incorporées de ladite ville, votent en faveur de la dissolution, alors la dite charte sera *ipso facto* dissoute et le maire ainsi que le Bureau des Aldermen ou des conseillers dudit village en ce moment en place, liquideront les affaires dudit village aussi promptement que possible.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que ladite élection sera précédé d'un avis de dix jours dans un journal dudit village, ou s'il n'y en a pas, en affichant comme l'exigent les ventes du shérif.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., que ledit maire désignera l'endroit du poll et nommera trois officiers d'élection aussi bien que la manière de déposiller les votes et de faire les retours.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., qu'à toutes semblables élections, tous les propriétaires fonciers payant taxes qualifiés pour voter en vertu des lois d'élection de l'Etat et vivant dans les limites incorporées dudit village auront le droit de vote.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., que si dans la liquidation des affaires dudit village, il sera nécessaire de se procurer quelque argent pour solder toute réclamation contre ledit village, alors lesdits maire et Bureau d'aldermen ou de conseillers continuant en place, jusqu'au règlement final et complet des affaires dudit village, lèveront une taxe suffisante pour solder lesdites réclamations, sur toutes les propriétés sujettes à la taxe, situées dans les limites incorporées du dit village, et ils collecteront cette taxe par l'entremise de ces officiers, ainsi que le Maire et le Bureau des Aldermen ou Conseillers le leur indiqueront.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., que si après avoir payé toutes les dettes du village, il restait quelque reliquat, il sera versé dans la caisse du Bureau des Ecoles de la paroisse et servira à l'éducation des enfants d'âge à aller à l'école, résidant dans le territoire sur lequel s'étend ledit village.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 1741 LOI

Amendant et décrétant à nouveau la loi No 90 de 1884; amendant et décrétant à nouveau la section No 47 de la loi No 20 de 1882, intitulée : Loi incorporant la ville de la Nouvelle Orléans, pourvoyant à la gouverne et à l'administration de ses affaires, et abrogeant toutes les lois en conflit avec ses dispositions," en pourvoyant à l'emploi d'un commis aux témoignages, qui sera sténographe, pour la Quatrième Cour de Recorder de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Attendu qu'avis a été dûment publié de l'intention de demander l'adoption de cette loi, conformément à l'article 48 de la constitution de 1879 :

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la loi No 90 de 1884 est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant :

Sec. 47—Le Recorder sera élu par les élections qualifiés de la ville, il sera au moins âgé de vingt-cinq ans. Il sera résident du district sur lequel il aura juridiction, et devra y avoir résidé au moins une année avant son élection.

Les Recorders des première et Deuxième cours, recevront, chacun, un salaire de Deux-mille-cinq-cents dollars par an, et les Recorders des troisième et Quatrième districts recevront, chacun, un salaire de deux mille dollars par an. Les Recorders des Première et Deuxième Cours, auront droit, chacun, à un commis à un salaire de quinze cents dollars par an, et à deux assistants-commis à un salaire de mille dollars par an et à un compétent commis qui sera nommé comme aux témoignages, à un salaire de douze cents dollars par an. Le Recorder de la Quatrième Cour aura droit à un commis aux témoignages à un salaire de mille dollars par an.

Il sera du devoir du commis aux témoignages, qui sera sténographe, de prendre verbatim un rapport des témoignages et des enquêtes dans toutes les affaires, quand le délit est de nature à permettre un appel devant la Cour Suprême ou peut être jugé par la Cour Criminelle de District de la Nouvelle Orléans, lesquels témoignages seront siégés par le ou les témoins, et certifiés par le Recorder qui les enverra à la Cour Criminelle, ou on s'en servira comme pièce authentique en cas de mort ou d'absence d'un des témoins.

Aussi, il y aura pour chaque Cour, un domestique au salaire de cinquante dollars par mois.

Les Recorders des Troisième et Quatrième Cour auront, chacun, droit à un commis salarié Douze cents dollars par an, et un assistant-commis à un salaire de mille dollars par an.

Lesdits commis seront nommés et destitués au gré du Recorder.

Le conseil pourvoira à des salles convenables, et aux fournitures pour lesdites cours de Recorders; et le maire, sur la recommandation desdits Recorders respectivement, fournira quatre agents de police à la première et à la deuxième cours de Recorders; trois agents de police à la troisième cour du Recorder, et deux agents de police à la quatrième cour du Recorder, pour maintenir l'ordre et exécuter les arrêts et les décrets des dites cours; et lesdits agents de police seront sous le seul contrôle et les seuls ordres des Recorders respectivement.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois en conflit avec les dispositions du présent acte lui soient abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvé le 12 Juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 174] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la loi No 90 de 1884; amendant et décrétant à nouveau la section No 47 de la loi No 20 de 1882, intitulée : Loi incorporant la ville de la Nouvelle Orléans, pourvoyant à la gouverne et à l'administration de ses affaires, et abrogeant toutes les lois en conflit avec ses dispositions," en pourvoyant à l'emploi d'un commis aux témoignages, qui sera sténographe, pour la Quatrième Cour de Recorder de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Attendu qu'avis a été dûment publié de l'intention de demander l'adoption de cette loi, conformément à l'article 48 de la constitution de 1879 :

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la loi No 90 de 1884 est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant :

Sec. 47—Le Recorder sera élu par les élections qualifiés de la ville, il sera au moins âgé de vingt-cinq ans. Il sera résident du district sur lequel il aura juridiction, et devra y avoir résidé au moins une année avant son élection.

Les Recorders des première et Deuxième cours, recevront, chacun, un salaire de Deux-mille-cinq-cents dollars par an, et les Recorders des troisième et Quatrième districts recevront, chacun, un salaire de deux mille dollars par an. Les Recorders des Première et Deuxième Cours, auront droit, chacun, à un commis à un salaire de quinze cents dollars par an, et à deux assistants-commis à un salaire de mille dollars par an et à un compétent commis qui sera nommé comme aux témoignages, à un salaire de douze cents dollars par an. Le Recorder de la Quatrième Cour aura droit à un commis aux témoignages à un salaire de mille dollars par an.

Il sera du devoir du commis aux témoignages, qui sera sténographe, de prendre verbatim un rapport des témoignages et des enquêtes dans toutes les affaires, quand le délit est de nature à permettre un appel devant la Cour Suprême ou peut être jugé par la Cour Criminelle de District de la Nouvelle Orléans, lesquels témoignages seront siégés par le ou les témoins, et certifiés par le Recorder qui les enverra à la Cour Criminelle, ou on s'en servira comme pièce authentique en cas de mort ou d'absence d'un des témoins.

Aussi, il y aura pour chaque Cour, un domestique au salaire de cinquante dollars par mois.

Les Recorders des Troisième et Quatrième Cour auront, chacun, droit à un commis salarié Douze cents dollars par an, et un assistant-commis à un salaire de mille dollars par an.

Lesdits commis seront nommés et destitués au gré du Recorder.

Le conseil pourvoira à des salles convenables, et aux fournitures pour lesdites cours de Recorders; et le maire, sur la recommandation desdits Recorders respectivement, fournira quatre agents de police à la première et à la deuxième cours de Recorders; trois agents de police à la troisième cour du Recorder, et deux agents de police à la quatrième cour du Recorder, pour maintenir l'ordre et exécuter les arrêts et les décrets des dites cours; et lesdits agents de police seront sous le seul contrôle et les seuls ordres des Recorders respectivement.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois en conflit avec les dispositions du présent acte lui soient abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvé le 12 Juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

que cette loi prendra effet à partir de son adoption.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

United Labor Council.

Le Conseil des Travailleurs Unis s'est assemblé samedi dernier, à son siège, rue du Canal, 205, et a adopté une résolution qu'en lira plus loin.

Ce Conseil, composé d'organisations locales, se reconnaît capable de protéger ses propres intérêts, et, tout en appréciant la sympathie qu'on veut bien lui témoigner, il prie qu'on ne s'ingère pas dans ses affaires; rien de plus juste.

Dans cette résolution, il estime que c'est à tort que l'on fait la guerre à la Brasserie Américaine de la Nouvelle-Orléans; et il ajoute, en terminant, que cette guerre "Boycott" ne devrait pas exister, parce que le but auquel il tend est de maintenir l'entente, l'harmonie entre le travail et le capital; de prévenir les grèves et la stagnation des affaires, tout le bien enfin qui peut s'accomplir en faisant appel à la raison et en se montrant en toutes circonstances patients et bien-pensants.

Quels que soient les intérêts ici en jeu, et à quelque mobile que puissent obéir ceux qui antagoniseent la Brasserie Américaine, on reconnaîtra que le langage de cette résolution mérite l'approbation générale. Nous avonsen assez d'agitations depuis quelque temps pour formuler l'espoir qu'il ne s'en produira pas de longtemps ou jamais.

Que peut-on demander de plus à des Travailleurs qui déclarent hautement qu'ils ont pour première aspiration de voir s'établir de bons rapports entre le travailleur et le capitaliste, de voir finir à tout jamais les grèves, les arrêts dans les affaires.

Si une compagnie se livre à d'illicites pratiques, les tribunaux sont là; quelles parties lésées y auront recours. Mais si c'est la prospérité qui est gênante, il est souverainement indigne de chercher à nuire à ses intérêts, de la combattre par ce moyen moyen du boycottage.

Nous voulons bien croire que cette guerre dont la compagnie se croit la victime est chimérique, car toutes nos brasseries ici sont puissamment riches et n'ont rien à s'envier les unes les autres. C'est donc du dehors que pourrait lui venir cette persécution.

Qu'on lise plus loin la résolution en question.

Erratum.—C'est au profit de l'église Ste-Anne, et non de l'église Ste-Marie, que s'organisent les fêtes dont parle le communiqué qui nous a été envoyé l'autre jour.

L'organisateur de ces fêtes est M. Geo. O'Connell, un musicien parfait, dont le savoir-faire et le goût sont connus et se révèlent dans la circonstance.

THEATRES.

ST-CHARLES.—Foule énorme à ce théâtre. Dimanche soir et cela par une chaleur intolérable. On entendit littéralement dans son jus. Il fallait une grande attraction pour retenir tout ce monde pendant trois heures. On le conçoit, après avoir vu M. Joe Ott, ne fût-ce qu'un acte. C'est un acteur original qui s'est fait une place à lui toute particulière sur la scène américaine—figure tragique, physionomie pensible, pas de gestes, pas d'éclats de voix; il ne souligne rien et il vous débite les plus grosses balivernes sans sourciller.

C'est cette impassibilité même qui ne l'abandonne jamais qui fait tout son succès. Il est toujours lui et toujours chez lui. Il n'y a pas beaucoup d'artistes américains dont on en puisse dire autant.

Nous avons remarqué, parmi les artistes femmes, une voix profonde de contralto dont l'artiste redouble encore l'effet en la rendant plus caverneuse. Encore une chronique. Il y en a pas mal comme cela dans le genre dit : "The Star Gazer". Comment traduisons-nous cela?.....l'astronome pour rire.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Fort bien arrangé l'Académie de Musique qui, franchement, avait besoin de réparations. Le salle est, aujourd'hui, fort jolie et très gaie. Elle a été inaugurée par les Ménestrels de la Compagnie Barlow, Dolan et Power. On fait de tout dans cette compagnie; on chante, on danse, on joue la comédie, on y fait des tours de force et d'adresse, on y joue à peu près de tous les instruments. Le tout se termine par une scène de mariage où le cheval ou le mulet finit par monter avec son cavalier. Ce dénouement inattendu fait beaucoup rire le public ordinaire de l'Académie.

WEST END.—La Clôture.—Bénéfice de MM. Paolotti et Nippert.—Feu d'artifice.—C'est aujourd'hui que se termine la saison des concerts du West End—trop tôt suivant nous, car les succès de l'orchestre n'ont fait que grandir jusqu'ici, et l'on pourrait compter encore sur une distance de soirées très fructueuses.

Il faut bien le dire; l'institution des Concerts du West End est un véritable bienfait pour notre communauté. C'est non seulement pour nous une occasion de soirées agréables passées sur les bords du golfe; c'est, aussi et surtout, une sorte de prolongements, à travers l'été et en plein air, de la saison d'hiver à l'Opéra de la rue Bourbon.

En fait, on y exécute le même répertoire, les mêmes chefs-d'œuvre des grands maîtres italiens, allemands et français. Les compositions dont nous avons à rendre compte ne saisir les beautés dans le salle de l'Opéra, parce que, dans notre impatience d'entendre toujours du nouveau, nos forçons la direction à passer, sans cesse et avec la rapidité de l'éclair, d'une œuvre à l'autre, le West End les reprend à son tour pendant l'été; il les répète plutôt dix fois qu'une et nous permet d'apercevoir bien souvent une foule de détails qui nous avaient échappé, pendant l'hiver.

C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que certains amateurs sérieux chez qui les deux auditions *in extremis* de ce chef-d'œuvre inimitable qu'on appelle la *Damnation de Faust*, n'avaient produit qu'une sorte d'ébloissement, est pu, grâce au West End, se rendre un compte exact de bien des passages qu'ils n'avaient pas compris tout d'abord.

Elles sont excellentes, ces exécutions, d'une correction étonnante. L'orchestre lui-même est complet dans son genre. Nous l'avons connu avec des trous à y fourrer le poing. Tout a été combiné pas-à-pas et l'on n'aperçoit nulle part le moindre vide, la moindre fissure.

Nous devons tout cela à MM. Nippert et Paolotti. Il est bon, il est juste que nous leur en témoignions notre reconnaissance, que nous allions, tous, les applaudir, ce soir, et grossir la recette par notre présence. Ce soir donc, auditoire monstre au West End.

N'oublions pas que pour la circonstance, la direction de la Compagnie fait tirer un grand feu d'artifice. C'est une grande attraction de plus pour le public, qui ne manquera pas cette rare occasion de passer une soirée charmante, la dernière de la saison.

Voici du reste une partie du programme :

1re partie.—Beau idéal, Marche—Ostivette, fantaisie—Valse, mia Cara—Schottiche, Rosalba—Les Cloches de Corneville.

2me partie.—Marseillaise — Marche Lorraine—Guillaume Tell (ouverture)—Miss Hodgson, la mâtineuse célèbre—L'Ami ancienne, (très populaire)—Marche funèbre de Chopin.

3me partie—Réminiscence de Vendi—Miss Hodgson—la Czarine (Mazurka)—Le Régiment qui passe—La Marche des Cadets, etc.

Un brigand accompli.

Un brigand qui sait son métier, c'est le nommé Exarits, qui dans la même nuit, après avoir réussi à s'échapper de la prison de Szegedin, (Hongrie), a passé la Theiss à la nage, a forcé les bureaux des contributions de Torock-Kanizea et y a volé une somme de 24,000 florins.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au
DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUE.
Une poudre de crème de tartre faite de matières pures, sans ammoniaque, alun et autre ingrédient de falsification.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.
Royal Baking Powder
Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 11 Sept. 1894.—Indications pour la Louisiane : Temps : clair, plus frais; vents du nord passant à l'ouest.

Températures du 10 septembre 1894.
Thermomètre de E. A. L. CLAUSEL, Opticiens, No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	80	24
Midi	88	28
3 P. M.	84	26
6 P. M.	82	25

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES—Arthur Fuhrmann à Mlle Zipkora Grissom; Arthur Regetto à Mlle Leontine Deloume; Joseph Flick à Mlle Barbara Wibel; Frank Walle à Mme Vve. Walter Furniss, Jeremiah Leary à Mlle Hanna Maloney.

NAISSANCES—Mmes Robert E. Kelly, une fille; Ade pho Mazurette, une fille; John J. Mendel, un garçon; James Shanganessy, un garçon; Thomas Collins, une fille.

DÉCÈS Edith Roy, 23 ans, 81 Nord Villeré; Veuve Sarah Ramsey, 84 ans, 338 bd Bienville; Mme Theodore Fardaraz, 52 ans, 187 Champs-Elysées; M. C. Soulat, Jr., 12 mois, 823 Carondelet.

Ventes inscrites au Bureau des Aliénations.

A. Whalen à A. Munchausen, trois terrains bornés par les rues Rocheblave, Commune, Tonti et Gravier, $1,500.

A. Munchausen à A. Whalen, la même propriété, $1,500.

C. T. Gauche à C. R. Urquhart, une portion de terre bornée par les rues McCarty, DeArmas, Lowerline et Millandon, $1,500.

S. Haspel à D. A. Hackney, trois terrains bornés par les rues St-Charles, Polymnia, Carondelet et Euterpe, $5,560.

W. R. Ker à Mme F. Welsh, un terrain borné par les rues Annette, Washington, Laurel et Sixième, $3,300.

D. Hoffman à Mlle C. McDonald, une portion de terre bornée par les rues Chestnut, Magazine, Walnut et Market, $1,000.

S. Buckley au Southwestern Building and Loan Association, un terrain borné par les rues Pacific, Atlantic, Homer et Newton, $300.

Southwestern Building and Loan Association à S. Bunker, la même propriété, $600.

Wm McCarty à la People's Homestead Association, deux terrains bornés par l'avenue Louisiana, les rues Sud Liberté, Howard et Toledano, $200.

A. Delavigne à Mme M. Edward, deux terrains bornés par les rues Jordan, Peters, Royale et Holy Cross, $250.

William A. Braun à William Gebner, un terrain borné par les rues Jersey, Laurel, Marengo et Constantinople, $775.

Héritiers de G. et Helen Purves à V. Fraux, deux terrains bornés par les rues St-Charles, Clio, Carondelet et Erato, $13,200.

C. J. Mercier à Mme Dislocombalodor, un terrain borné par les rues Miro, Tonti, Commune et Gravier, $1,000.

W. Barns à T. Stringer, un terrain borné par les rues Tulane, Broad, Gravier et Dorgenois, $700.

E. J. Demarest à la New South Building and Loan Association un terrain borné par les rues Dorod, St-Joseph Camp et Magazine, $3,000.

New South Building and Loan Association à Mme P. McMahon, la même propriété, $3,100.

Affaire Boya.

Le député shérif Boya s'étant arrêté la semaine dernière, au Club Démocratique, alors qu'il avait à rendre une dénonciation à M. Bruning, et s'étant entretenu avec lui au sujet de son mandat une enquête a été faite par le grand jury qui a enquêté sur la conduite du député shérif demandait qu'une accusation fût portée contre lui.

Cette accusation a été portée et l'affaire a fait grand bruit. Le shérif Klock s'est rendu hier à la cour criminelle et a dit au juge Ferguson qu'il ne croyait pas à la culpabilité et que tous deux demandaient un prompt jugement.

Le juge a dit que lui même avait tous jours eu la plus grande confiance dans le député Boya, mais qu'une accusation avait été portée contre lui et qu'il fallait qu'il prouvât son innocence.

Le juge a dit qu'il ne pouvait pas encore fixer la comparution de l'accusé, mais qu'il jugerait l'affaire le plus tôt possible. M. Boya a déclaré qu'il ne connaissait pas l'avocat Flynn et ne lui avait jamais parlé. M. Bruning, que l'on prétendait avoir reçu aussi la visite de M. Flynn, a dit qu'il ne le connaissait que de vue, qu'il n'avait reçu la visite de personne le soir où l'on prétend que M. Flynn s'est rendu chez lui.

M. Bruning est aussi très anxieux qu'une enquête soit faite sur cette affaire.

Les Lépreux.

Le Board constitué par le gouverneur pour prendre charge des lépreux, a reçu du maire une communication dans laquelle il lui demande de prendre soin de ces infortunés. Le secrétaire du Board a répondu que celui-ci n'était pas encore complétement organisé, et que lorsque il aurait trouvé un local convenable, il préviendrait le maire.

Plusieurs offres de terrains ont été faites en réponse à l'annonce publiée dans les journaux. Une propriété de 690 acres hors des limites de la ville, accessible par le Northeastern R.R., a été proposée, ainsi que la plantation Magnolia, qui est située à 12 milles en aval et qui mesure 35 arpents par 40.

Cette propriété est offerte au prix de $1,800 par an, avec le privilège d'achat au bout de deux ans pour la somme de $20,000, une partie comptant, le reste en 10 ans, à 6 pour cent d'intérêt.

Une troisième propriété située dans la paroisse St-Jean-Baptiste, a été aussi offerte au Board qui a remis son choix à plus tard.

Affaire Klotz.

Il y avait foule hier matin à la cour criminelle, section B, pour entendre les débats de l'affaire Klotz. Les accusés ont comparu accompagnés de leurs avocats, MM. Evan et Dunn, qui ont demandé l'annulation des poursuites pour les raisons données dans l'affaire Deforger, à savoir que les noms du petit jury n'avaient pas été tirés conformément à la loi.

Les juges Ferguson et Moise ont siégé en banc et l'objection étant la même dans les deux affaires, on a décidé que la décision rendue dans l'une serait valable pour l'autre.

Le commissaire du jury, M. Melançon, a été appelé à témoigner sur la façon dont le jury avait été formé. M. Adams a plaidé l'affaire et à 5 heures la séance a été ajournée. Les juges ont annoncé qu'ils rendraient leur décision ultérieurement.

Mort

Un accident de chemin de fer a eu lieu dans la journée de dimanche sur la ligne du Shell Beach. Par suite de la nature du sol qui est marécageux les rails se sont écartés au passage du train et la locomotive et un des premiers wagon ont déraillé. L'accident a eu lieu entre les stations de Florentina et Reggio.

Le résultat de cet accident a été la mort immédiate de Julius Applebaus et quelques blessures reçues par trois autres jeunes gens au nombre desquels se trouvait Willie Flick, dont les parents habitent rue Jeanne, entre Marais et St-Claude.

Le jeune garçon a été transporté à l'hôpital, où il est mort hier matin. Flick était âgé de 12 ans.

Applebaus était âgé de 16 ans. Il a succombé quelques minutes après avoir été retiré des débris sous lesquels il avait été enterré. C'est avec la plus grande difficulté que les voyageurs qui au nombre de 162 occupaient le train, eut pu délivrer la voie, pour retirer les blessés. Lorsqu'on l'a retiré, Applebaus qui savait qu'il était perdu, a recommandé que l'on dit à sa mère que s'il avait jamais fait quelque chose de mal, de vouloir bien le lui pardonner.

Un des voyageurs dit que ce n'est pas la première fois que pareil accident arrive sur cette ligne, par suite du mauvais état des traverses et de la nature du sol.

Le jeune Flick avait eu une jambe totalement lacérée, que l'on a été obligé d'avoir recours à l'amputation et que le Dr Bloom ne pensait pas qu'il pût survivre

Enfant brûlée.

Hier matin, en l'absence d'une négresse du nom d'Ella Davis qui avait laissé dans son lit un enfant en bas âge, d'autres enfants se sont mis à jouer dans la chambre avec des allumettes et bientôt ils ont mis le feu à la moustiquaire.

Une autre négresse qui habitait dans la maison, entendant les cris des enfants qui en voyant les flammes avaient pris peur et gagné la rue, s'est précipitée dans la chambre et saisissant l'enfant, l'a emporté dans la cour. L'ambulance a été appelée et le bébé a été transporté à l'hôpital où il n'a pas tardé à succomber à ses brûlures. L'immeuble a été endommagé pour $40. L'accident a eu lieu à Algar.

MENUS FAITS.

—Les "Merry Fellows Social Pleasure Club" ont *installé* les nouveaux officiers hier; après la cérémonie, ils se sont promenés en corps dans les rues de la ville. En passant devant nos bureaux, ils ont fait halte et nous ont honorés d'une délicieuse sérénade. Voici les noms de ces officiers :

Wm. Sparr, président; P. Quayle, vice-président; R. W. Jewell, secrétaire aux archives; H. P. McLaughlin, secrétaire aux Finances; E. Dolttel, trésorier; C. Schmeising, sergent d'Armes. Organisé le 18 août 1894.

—Les agents ont aperçu hier matin deux individus qui venaient de forcer les volets de la maison de Mme Auguste, rue des Magasins, No 324. Ils ont donné la chasse, mais en vain aux deux malfaiteurs.

—Deux hoodlums qui dans la soirée de dimanche se sont amusés à tirer des coups de revolver au coin des rues Tehoupitoulas et Canal ont été arrêtés. Ils ont été mis à l'amende par le recorder.

—L'occiso d'une roue de voiture dans laquelle se trouvait Mme Muro avec 4 enfants, s'est cassé, dimanche à Algar, coin Villeré et Barthélemy, et les personnes qui occupaient la voiture, ont été blessées, mais légèrement.

—Henry Miller, un Allemand qui couplait des chars à la gare du Texas Pacific, a été pris entre deux wagons, et a son jambe écrasée.

—Hier matin à 9 heures J. Royes qui habite coin Royale et Tricou s'est blessé à la main droite en examinant un vieux revolver.

—On a amené hier matin à l'orphelinat Ste Marie un enfant de 8 ans du nom de Chas Hogan.

—Dimanche soir à 7 heures 30, M. P. W. Hurt, qui habite No 128 rue Toledano, est tombé entre deux wagons en voulant monter dans un train de Milneburg. Il s'est blessé à la tête, mais pas grièvement.

BULLETIN Télégraphique.

L'Adultération des Aliments.

Washington, 10 septembre—Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de recevoir un rapport qui traite de l'adultération des aliments.

Dans ce rapport, il est dit que les Etats Unis sont un des rares pays dont les produits ne reçoivent pas la marque du gouvernement qui est une garantie pour le consommateur.

L'adultération est en général de 15 0,0, dont 2 0,0 sont nuisibles à la santé, or, comme pour alimenter 65 millions d'habitant, l'achat des aliments représente une somme de $6,760,000,000 par an, la somme d'adultération atteint le chiffre de $1,074,000,000, et la population paie pour l'achat de matières nuisibles à sa santé, une somme ronde de $135,200,000.

Le moyen suggéré est l'adoption d'une loi aidant à mettre en vigueur celles qui existent dans presque tous les Etats.

Les Indiens.

Washington, 10 septembre—On avait fait courir dernièrement le bruit que des Indiens avaient été emmenés à Anvers par le propriétaire d'un cirque et qu'ils avaient été ramenés aux Etats-Unis sans ressources. Ce bruit est démenti par le commissaire de la réserve à laquelle auraient paraît-il appartenu les Indiens en question.

Histoire d'Amour.

Carthage, Ills, 10 septembre—Un enlèvement qui fait le sujet des conversations du pays entier, vient d'avoir lieu dans le voisinage de Bowen. E. Claze, le fils d'un fermier, de Versailles, avait décidé de mettre fin à la cour qu'il faisait depuis trois ans à Mlle Effie Ingraham en l'épousant et il avait été convenu qu'ils iraient tous deux à Quincy.

En route, la jeune fille a rencontré un de ses anciens adorateurs qui ne lui était pas, paraît-il, complètement indifférent, car elle a trouvé moyen de tromper la vigilance de Glaze et de retourner chez ses parents, suivie de son premier amoureux. Glaze est rentré à Bowen et n'est rendu chez les parents de la jeune fille qui prévenus par celle-ci qu'elle était en danger d'être tuée, qu'affirmé ne pas l'avoir vue. Glaze s'est mis à sa recherche dans toutes les localités voisines et a juré de la tuer lorsqu'il la rencontrerait.

Une pépite de 1,800 onces.

Vancouver, B. C., 10 septembre—Le steamer Warco apporte la nouvelle de la trouvaille d'une pépite qui a reçu le nom de son heureux propriétaire. Elle a été appelée la pépite Dunn. Elle pèse 1,800 onces et a une valeur de $30,000.

Elle a été extraite d'un récif dont la surface est toute dorée. Depuis cette découverte la valeur de la propriété a augmenté de 500 pour cent dans cette section.

Japon.

Tacoma, Washington, 10 septembre—Le steamer Mogul vient d'être acheté par le Japon pour la somme de £35,000 et il a été livré à un équipage japonais.

Incendie.

Cleveland, O.—Le petit village de Dalton, situé à 9 milles d'ici, a été presque complètement détruit par le feu. Celui-ci a pris dans une étable et son origine est mystérieuse. Le total des pertes est estimé à $200,000.

Vol.

Clarion, Pts., 10 septembre—Un vol de $70,000 en bons, en effets et en argent a été commis samedi dans le magasin de W. F. Collier et Cie. Le vol avait été tenu secret dans l'espoir qu'il serait plus facile de trouver les coupables, mais ils n'ont pas été découverts.

Samedi soir à 10 heures, deux employés restés de dernière dans le magasin pour balancer les comptes, avaient enfermé les valeurs et l'argent dans le coffre-fort et étaient partis après avoir fermé la porte derrière eux.

Ils avaient traversé la rue pour se rendre dans un débit de tabac établi vis-à-vis, et 10 minutes plus tard, en rentrant au magasin, ils se sont aperçus que la porte qu'ils avaient fermée était grande ouverte. Les perquisitions ont révélé que le coffre avait été forcé et que les valeurs avaient été enlevées.

Sauvée par son corset.

Louisville, Ky., 10 septembre.—On écrit de Richmond, Ky., que dimanche, tandis que l'on sortait de la messe, un nommé Sexmith a tiré deux coups de revolver sur Mme Jones, l'organiste. Une seule balle l'a atteinte, mais elle a frappé une baleine de son corset et elle en a été

Les Geysers dans l'Oklahoma.

Perry, I. T., 10 septembre—Deux geysers ont commencé à jaillir hier soir dans la voisinage de la ville dans certaines rues de laquelle on a de l'eau jusqu'à la ceinture. Les terres basses sont inondées et les habitants ont été obligés de quitter leurs demeures.

Le Secrétaire Gresham.

New Albany, Ind., 10 septembre—Le secrétaire d'Etat, M. Gresham a quitté Washington pour se rendre dans le comté de Harrisson où il passera quelques jours auprès de sa mère.

G. A. R.

Pittsburg, Pa., 10 septembre.—Les membres de la grande armée C de la République sont arrivés en ville de tous les points des Etats-Unis et ont complètement pris possession.

La parade des vétérans de la marine, a eu lieu ce matin. Mille hommes étaient en ligne. A la parade de demain, on escompte qu'il y aura 190,000 hommes. Au nombre des principaux visiteurs se trouve le général Gordon.

Asphyxié.

Chicago, 10 septembre—Deux vieillards, Geo. Rollins et sa femme, ont été trouvés asphyxiés ce matin dans leur lit. Ils avaient laissé un des becs de gaz ouvert, mais pas allumé.

Pour éviter une explosion.

Detroit, Mich., 10 septembre—Une dépêche de Bessemer dit que le département du feu auquel s'étaient joints les habitants par centaines, ont lutté toute la nuit contre les feux de forêts qui menaçaient d'atteindre la poudrière de Cogebie. Si le feu avait atteint cette poudrière l'explosion aurait détruit la ville et fait des centaines de victimes. Le danger n'est pas complètement passé car le vent s'attise encore avec violence et le feu brûle toujours.

Voleur de Diamants.

St-Louis, Mo., 10 septembre—On a arrêté en cette ville un nommé Bryant qui est un des voleurs de diamants les plus experts du pays. Il a été appréhendé au moment où il venait de voler un diamant qui ornait le plastron de chemise d'un nommé W. Rotty. La pierre était évaluée $250.

Le Pape et la guerre Chino-Japonaise.

Londres, 10 septembre—On dit que le Pape est très anxieux d'intervenir pour amener un prompt règlement du différend entre la Chine et le Japon, mais qu'il en a été empêché par la France qui craint que son intervention ne soit nuisible à ses intérêts en Orient.

Naufrage d'un Transport Chinois.

Londres, 10 septembre—On annonce de Shangaï que le transport chinois Cheep, qui se rendait à Formose avec 1,400 hommes à bord, s'est échoué. Il y a eu une panique à bord, mais les troupes ont été débarquées avec tous les officiers et pas un seul homme n'a péri.

La même dépêche dit que samedi dernier, des fonctionnaires chinois se sont rendus à bord d'un navire français qui ont demandé à faire une perquisition. Cette autorisation leur a été refusée, et comme ils insistaient, le capitaine les a menacés de demander protection aux navires de guerre français qui se trouvent dans le port.

Les Funérailles du Comte de Paris.

Londres, 10 septembre—On a décidé ce matin que les funérailles du comte de Paris auraient lieu à Weybridge Surrey mercredi. Le cercueil sera en bois d'orme doublé de plomb et recouvert de velours noir. Les ferrures seront en argent et la plaque portera le nom et l'âge du défunt, la date de sa mort et les armes de la famille d'Orléans.

L'Accident de Chemin de Fer en France.

Paris, 10 septembre—On avait d'abord annoncé que l'accident de chemin de fer qui a eu lieu entre Paris et Cologne avait fait douze victimes, mais le nombre en est beaucoup plus considérable. On dit qu'il y a quarante morts ou blessés et douze cadavres ont déjà été retrouvés.

Le chef des travaux publics et les directeurs des compagnies se sont rendus sur les lieux.

On sait maintenant que la collision a été causée par la lenteur avec laquelle un train de marchandises était amené sur une voie de garage. Lorsque la nouvelle de l'accident a été connue, des médecins et des infirmiers sont partis immédiatement sur les lieux. La nouvelle du suicide du chef de gare de la station d'Apilly est incorrecte.

La Police de New-York.

Le comité chargé de l'enquête sur la corruption de la police de New York continue à